017-200041523-20241211-DEL114_2024-DE Requ le 19/12/2024

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre 2024, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, SALAH Christian, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, LECLERC Gérard, DEBS Elisabeth, GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline, BOULLE Christophe, MOUCHEBOEUF Julien, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, PITON Alain, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, EDOUARD Loïc, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, SCIARD Hughes, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, BOURSIER GEORGEON Raphaël, Eric. Lionel, **BONIN** MAINGOT Maud, Etaient représentés: BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, LHERMITE Karine par BOULIER Ludovic, LAVALETTE Christian par BOUTET Christophe, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MASERO Michel par RICHARD Jean-Claude, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, FEUILLET Alain par PAJOT Patrick, PÉRENNÈS Jacques par NAISSANT Jean-Philippe. Procurations: THIBAULT Annick à CABRI Christophe, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, GUILLEMAIN Ghislaine à Thierry à SUIRE Claudine, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé. VIAUD MOUCHEBOEUF Julien, Absents excusés: ARRIVE Roland, POZZOBON Alain, SAUVEZIE Dominique, MARRAUD Christine, THIBAULT Annick, MARTY Michel, BOOR Pascal, DEBORDE Bruno, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, GRUEL Marie-Françoise, GUILLEMAIN Ghislaine, LANGLAIS Jean-Charles, VIAUD Thierry, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BERTRAND Jean Christophe , BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAULT Anne, CAPPELAERE Gérard, MOUNIER Pascal, PAILLE Jean Marc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, DUFOUR Christian, AMAT Pierre, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 130 Nombre de votants : 135 Nombre d'absents excusés : 28

Nombre d'absents ayant donné procuration : 5

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet: Programme d'Interêt Général (PIG) pacte territorial France Renov'

La Communauté des Communes de Haute-Saintonge propose un service de conseil à la rénovation neutre et gratuit depuis plus de 10ans. Le financement de ce service est en constante évolution. Dernièrement c'était le programme CEE Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), piloté par la région qui permettait de financer partiellement ce service, France Rénov'. En 2025, c'est l'ANAH qui reprend le financement du service public de la rénovation via un Programme Intérêt Général « Pacte territorial France Rénov' ».

L'objectif de ce PIG PT FR' est de proposer un service neutre et gratuit pour la rénovation de l'habitat qui réunit les thématiques énergie, autonomie et logement indigne. Ces objectifs sont communs à la politique locale déjà présente, notamment dans l'OPAH-RU.

017-200041523-20241211-DEL114_2024-DE Reçu le 19/12/2024

La CDCHS souhaite continuer de porter ces missions de service public à la rénovation énergétique en les complétant par les thématiques « autonomie » et « logements indignes ».

Aussi il est proposé de poursuivre ce service et de l'inscrire dans le Pacte Territorial via une convention avec l'ANAH sur les volets 1 et 2 réunissant les missions de conseils, d'orientation, de communication et d'animation.

Ces missions seront assurées par les agents de la Maison de l'énergie de Jonzac et pourront être complétées par les compétences des agents d'Hatéis habitat, opérateur ANAH retenu par marché public dans le cadre de l'OPAH-RU en 2023.

Le volet 3 « accompagnement des ménages » du PIG PT FR' est pour l'instant géré dans le cadre de l'OPAH en cours. La CDCHS ne présentera rien à ce niveau dans un premier temps.

Aussi,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), adopté par le préfet Nicolas BASSELIER et la présidente du département Sylvie MARCILLY, le 5 septembre 2023 ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge, le 31 mars 2021 ;

Vu la délibération n°2024-06 du Conseil d'administration de l'Agence National de l'Habitat – ANAH - ouvrant la possibilité de conventionnement des intercommunalités pour un Pacte territorial France Rénov'- PIG en faveur d'un service public de la rénovation de l'habitat privé ;

Considérant les résultats du service France Rénov' de la Maison de l'énergie et sa notoriété sur le territoire, véritable porte d'entrée pour le conseil et l'orientation de tous les publics dans le parcours usager de la rénovation de l'habitat en Haute-Saintonge et ses actions de mobilisation partenariale ;

Considérant le taux d'ancienneté du parc construit sans norme énergétique, la vacance structurelle engageant la dégradation du parc, la majorité de ménages non imposés engageant des revenus modestes à très modestes, le desserrement des ménages et le vieillissement de la population, déjà mis en évidence dans le cadre des contrats ou programmes du territoire ;

Considérant les enjeux locaux et besoins à couvrir en termes de réhabilitation énergétique, de décence et d'adaptation du parc, de lutte contre la vacance, et de diversification de l'offre en termes de taille et de prix d'occupation;

Considérant l'intérêt de poursuivre les conseils aux ménages pour la réhabilitation de leur logement, et de continuer à mobiliser les partenaires et les publics pour cette rénovation ;

Considérant les acteurs du logement et accompagnateurs des publics mobilisés ou à mobiliser, à même d'être partenaire auprès de la communauté de communes pour la mobilisation des publics et l'accompagnement à la réhabilitation des logements ;

Considérant le cadre de contractualisation proposé par l'État via son opérateur Anah sous la forme d'un Pacte territorial, permettant de mobiliser les financements de l'Anah;

017-200041523-20241211-DEL114_2024-DE Reçu le 19/12/2024

Considérant l'intérêt de s'engager collectivement pour un pacte territorial pour un service public de la rénovation de l'habitat privé en Haute-Saintonge ;

A l'unanimité le conseil communautaire décide de :

- Approuver le pacte territorial France Rénov et ses annexes;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de PIG Pacte territorial France Rénov' avec l'ANAH avant le 30 juin 2025,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document connexe associé à ladite convention;
- Autoriser, le Président ou son représentant, à solliciter les subventions de l'ANAH;
- Inscrire les dépenses au budget chaque année pour les 5 années d'engagement relatives au pacte territorial (2025-2029).

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le Le Président Claude BELOT 1 7 DEC. 2024

Communauté de Communes de la Haute - Saintonge 7, rue Taillefer - C6 70002

10 JONZAC Cedex

Pour copie conforme Le Président Claude BELOT

> Amunauté de Communes Call Haute - Saintonge rue Taillefer - CS /70002

017-200041523-20241211-DEL114_2024-DE Reçu le 19/12/2024